

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 968

présenté par

M. Pauget

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel sur les effets de l'inflation au regard des objectifs inscrits dans la présente loi.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Tenir les objectifs mentionnés dans la présente loi est un impératif, notre indépendance militaire ne pouvant être liée aux aléas économiques.

La période d'inflation que nous traversons nous appelle à la clairvoyance et à avoir une visibilité quant à l'application effective dans le temps du présent texte.

Aussi, dans ce sens cet amendement demande la remise au Parlement par le Gouvernement d'un rapport annuel sur ce sujet.